

AMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR DE CORBEVILLE

Dossier d'Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

Mars 2019

Préambule



SOMMAIRE

1. Objet du préambule.....	4
2. Projet soumis à enquête et ses objectifs.....	5
2.1 Maîtrise d'ouvrage du projet.....	5
2.2 Projet de réaménagement de l'échangeur de Corbeville	5
2.3 Objectifs du projet	5
3. Composition du dossier d'enquête	6
3.1 Description sommaire des pièces du dossier d'enquête	6
3.1.1 Pièce A – Notice explicative et plan de situation	6
3.1.2 Pièce B – PGT, caractéristiques des ouvrages les plus importants et estimation sommaire des coûts	6
3.1.3 Pièce C – Etude d'impact environnemental	6
3.1.4 Pièce D – Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU)	6
3.1.5 Pièce E – Bilan des actions de concertation et synthèse des avis émis.....	7
3.2 Conseils de lecture	7
4. Table des abréviations et glossaire	8
4.1 Table des abréviations	8
4.2 Glossaire.....	11

1. OBJET DU PREAMBULE

Le présent préambule a pour but d'aider le lecteur dans la prise de connaissance du dossier d'enquête publique du projet de réaménagement de l'échangeur n°9 de la RN 118, dit « de Corbeville ».

Dans un premier temps, il présente succinctement le projet et ses objectifs, puis précise la composition du dossier d'enquête.

Dans un second temps, il propose une table des abréviations et un glossaire.

2. PROJET SOUMIS A ENQUETE ET SES OBJECTIFS

2.1 MAITRISE D'OUVRAGE DU PROJET

Le projet présenté à l'enquête est porté par l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPAPS), pour le compte :

- ✓ du Conseil départemental de l'Essonne propriétaire et gestionnaire de la RD128 et de la RD446 aussi appelée route de Versailles ;
- ✓ de l'État (Direction interdépartementale des routes d'Île-de-France), propriétaire et gestionnaire de la RN118.

Ce projet accompagne l'évolution du territoire initiée dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) du plateau de Saclay et du contrat de développement territorial (CDT) Paris - Saclay.

L'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay a pour mission d'impulser et de coordonner le « développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay, ainsi que son rayonnement international ».

L'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay a été créé par le décret n°2015-1927 du 31 décembre 2015 modifiant le décret n°2010-911 du 3 août 2010, en application de l'article 25 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

2.2 PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'ECHANGEUR DE CORBEVILLE

Le projet concerne le réaménagement de l'échangeur n°9 de la RN 118, dit « de Corbeville ». Il s'inscrit dans un seul département (l'Essonne - 91) et sur le territoire de trois communes : Orsay, Saclay et Gif-sur-Yvette.

Le projet consiste en la reconfiguration de l'échangeur, avec une reprise et un allongement des bretelles, ainsi que la modification des voies qui s'y raccordent.

Le projet comprend également des travaux de modifications d'ouvrages d'art et du dispositif d'assainissement existant, la réalisation de pistes cyclables et la mise en place de la signalisation et des équipements de voiries, ainsi que la réalisation d'aménagements paysagers et environnementaux.

2.3 OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs du projet de réaménagement de l'échangeur de Corbeville et du franchissement de la RN118 sont les suivants :

- ✓ **Garantir la fluidité du trafic à long terme**, en tenant compte de l'augmentation des flux liés au développement urbain ;
- ✓ **Améliorer le fonctionnement et la sécurité de l'échangeur ;**
- ✓ **Faciliter les liens entre les quartiers du plateau, la RN 118 et la vallée pour l'ensemble des modes de transport** (nombreux programmes urbains et présence de stations de métro de la future L18 de part et d'autre de l'échangeur) ;
- ✓ **Améliorer son intégration urbaine et paysagère.**

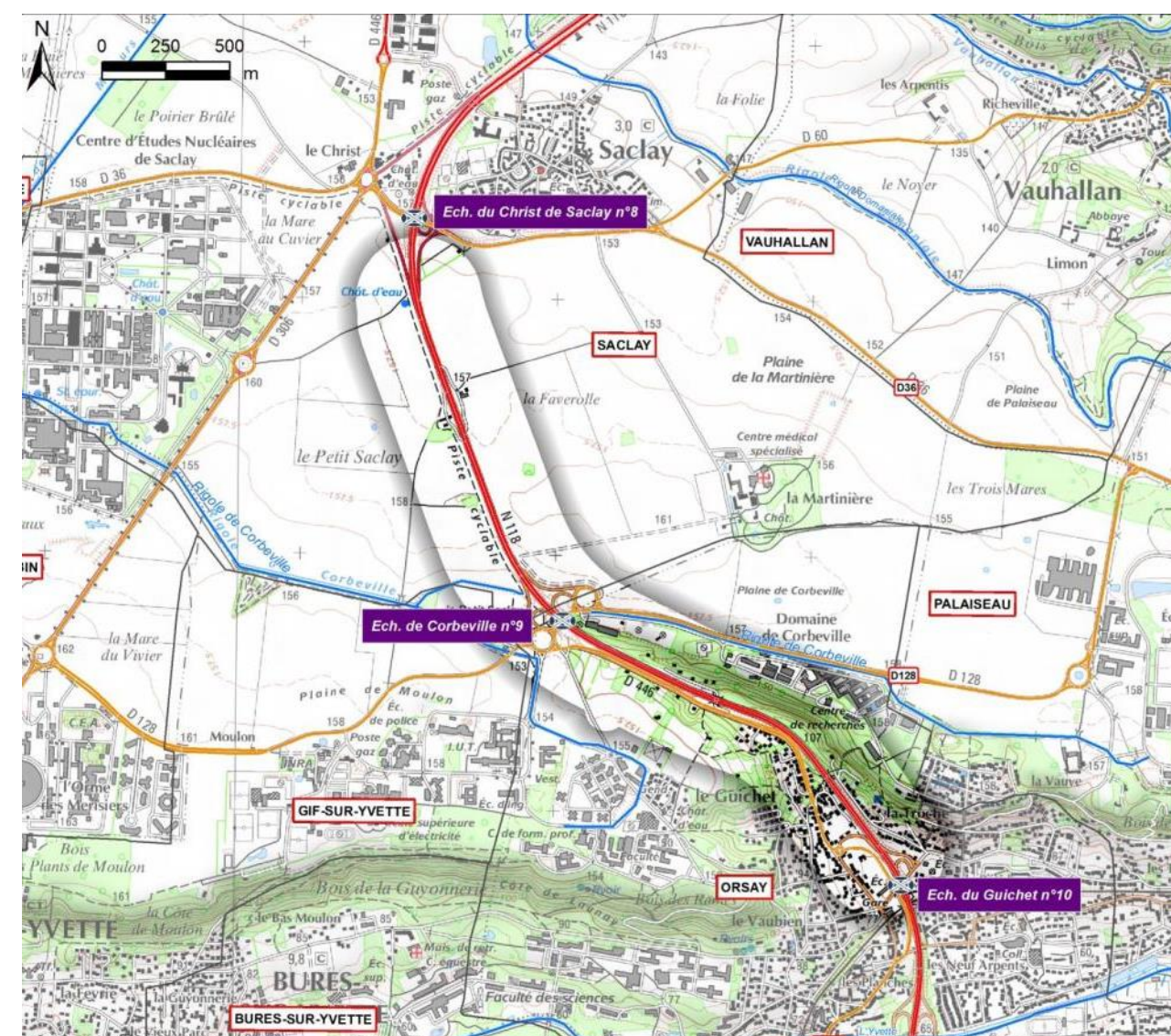


Figure 1. Localisation du projet (extrait du Plan de situation)

3. COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE

Le réaménagement de l'échangeur de Corbeville est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine telles que définies par le Code de l'environnement et doit faire l'objet d'une étude d'impact. A ce titre, il nécessite aussi l'organisation d'une enquête publique. Celle-ci porte conjointement sur :

- ✓ l'étude d'impact sur l'environnement du projet, qui consiste en le réaménagement de l'échangeur n°9 de la RN 118, dit « de Corbeville »,
- ✓ l'utilité publique des travaux de réalisation de ce réaménagement d'échangeur, qui s'inscrit sur les communes d'Orsay et de Saclay (Département de l'Essonne),
- ✓ la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées par le projet, et pour lesquelles une telle procédure est nécessaire.

Outre le présent préambule, le dossier d'enquête préalable comporte cinq pièces identifiées de A à E. Une description sommaire du contenu de ces différentes pièces est précisée ci-après, ainsi que des conseils de lecture.

3.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DES PIÈCES DU DOSSIER D'ENQUETE

3.1.1 Pièce A – Notice explicative et plan de situation

La pièce A présente l'objet de l'enquête et les principales caractéristiques du projet. Elle décrit, à partir du contexte du projet, ses objectifs, l'historique des études préalables et des décisions antérieures.

Cette pièce permet également de localiser rapidement le projet en fournissant une vue d'ensemble, et elle dresse une présentation synthétique des caractéristiques techniques du projet.

Cette pièce se termine par le cadre juridique de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que les modalités selon lesquelles elle se déroule. Elle fait également mention des différentes autres autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

3.1.2 Pièce B – PGT, caractéristiques des ouvrages les plus importants et estimation sommaire des coûts

La pièce B permet, sur la base d'une carte détaillée au 1/2 500, de situer précisément le projet et de l'appréhender tel qu'il est envisagé par le Maître d'Ouvrage.

Elle présente également les ouvrages les plus importants du projet et leurs principales caractéristiques.

Elle dresse en dernier lieu l'évaluation du coût du projet au regard des principaux postes qui le constituent.

3.1.3 Pièce C – Etude d'impact environnemental

Ce document est la pièce maîtresse du dossier d'enquête. Il a pour objectif d'apprécier les conséquences du projet sur l'environnement et de présenter les mesures d'insertion. Il est découpé en 9 chapitres :

- ✓ le chapitre 1 présente le résumé non technique synthétisant l'ensemble des informations contenues dans l'étude d'impact,
- ✓ le chapitre 2 décrit le projet,
- ✓ le chapitre 3, l'état initial environnemental, décrit thème par thème, le territoire dans lequel s'inscrit le projet,
- ✓ le chapitre 4 présente les principales solutions de substitution pour le projet, et justifie le choix du projet retenu,
- ✓ le chapitre 5 présente de manière détaillée les effets directs ou indirects dus à la réalisation du projet et à son exploitation ainsi que les mesures visant à supprimer, réduire et si possible compenser les effets négatifs. Ce chapitre intègre également les impacts du projet sur la santé publique et les mesures envisagées pour éviter voire compenser les effets. Il propose enfin les coûts des différentes mesures en faveur de l'environnement envisagées, ainsi que les modalités des mesures de suivi qui seront mises en œuvre,
- ✓ le chapitre 6 propose l'analyse des effets propres des infrastructures de transports et notamment :
 - l'analyse des effets induits du projet sur l'urbanisation,
 - l'analyse des effets induits des réaménagements fonciers sur les milieux naturels et la biodiversité,
 - l'analyse des coûts collectifs, de la consommation énergétique liés au projet et des avantages induits pour la collectivité,
 - la description des hypothèses de trafic,
- ✓ le chapitre 7 identifie les projets dont les impacts sont susceptibles de se cumuler avec le projet et précise pour chaque thème étudié les effets cumulés potentiels,
- ✓ le chapitre 8 décrit les incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement au regard des risques d'accidents et de catastrophes majeurs, ainsi que les mesures envisagées pour éviter et réduire ces nuisances et le cas échéant, le détail de la réponse à ces situations d'urgence,
- ✓ le chapitre 9 présente les auteurs de l'étude d'impact ainsi que les principales méthodologies d'analyse utilisées.

3.1.4 Pièce D – Mise en Compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU)

La pièce D est constituée du dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (Plan Locaux d'urbanisme – PLU) des communes d'Orsay et de Saclay, actuellement incompatibles avec le projet de réaménagement de l'échangeur de Corbeville.

La pièce D compte un dossier par commune lorsque des modifications aux documents d'urbanisme sont avérées. Elle présente les modifications à apporter aux documents d'urbanisme d'Orsay et Saclay, de manière à les rendre compatibles avec la réalisation du projet. Elle comprend également une évaluation environnementale de cette mise en compatibilité pour chacune des communes concernées.

Cette pièce débute par un préambule présentant les raisons pour lesquelles la commune de Gif-sur-Yvette, même si incluse très partiellement dans l'aire d'étude, n'est pas concernée par le projet (donc pas de MECDU).

3.1.5 Pièce E – Bilan des actions de concertation et synthèse des avis émis

Cette pièce propose notamment l'avis de l'Autorité Environnementale (AE) sur l'étude d'impact du présent dossier et le mémoire de réponse à cet avis de l'AE. Elle présente, de même, l'arrêté préfectoral de démarrage de la concertation et le bilan de la concertation publique réalisée tout au long des études et dans lequel il est décrit le processus décisionnel et les thèmes discutés avec les différents participants. L'examen conjoint du présent dossier est également intégrée à la pièce E.

La DIRIF (Direction des Routes de l'Ile de France) a pour mission d'assurer la construction et le contrôle de travaux de nouveaux projets routiers implantés dans la région Ile-de-France. Il s'agit aussi du futur exploitant et à ce titre le maître d'ouvrage « naturel » du projet, raison pour laquelle l'avis de la DIRIF est également intégré à la pièce E.

3.2 CONSEILS DE LECTURE

Le lecteur trouvera ci-après quelques conseils lui permettant de se repérer aisément dans le dossier et d'y trouver les informations qui l'intéressent, en utilisant au mieux le temps dont il dispose.

De combien de temps disposez-vous ?

Une demi-heure	Nous vous conseillons de prendre connaissance de la pièce B
Une heure	Nous vous conseillons de lire la pièce B ainsi que le Résumé Non Technique de la pièce C – Etude d'impact
Plus d'une heure	Prenez le temps de parcourir l'ensemble des pièces

Que recherchez-vous dans le dossier ?

Si vous cherchez des informations sur :

Le projet et son historique, Les caractéristiques techniques du projet, Le Plan Général des Travaux L'estimation sommaire du projet	Pièce B
L'objet de l'enquête publique et son cadre juridique, La concertation déjà réalisée et les avis émis	Pièces A et E
L'environnement humain et naturel du projet, Les impacts sur l'environnement et la santé humaine, Les mesures proposées	Pièce C
L'emprise physique du projet et son impact foncier, Les conséquences de ce projet sur les PLU des communes	Pièce D

4. TABLE DES ABREVIATIONS ET GLOSSAIRE

4.1 TABLE DES ABREVIATIONS

AASQA Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air

ABF Architecte des Bâtiments de France

AE Autorité Environnementale

ADES Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (Portail national)

AEP Alimentation en Eau Potable

AFAF Aménagements Fonciers, Agricoles et Forestiers

ANSES Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ARS Agence Régionale de Santé

AVP Avant-Projet

BASOL Base de Données sur les Sites et Sols Pollués

BAU Bande d'arrêt d'urgence

BBSG Béton Bitumineux Semi Grenu

BDD Bande Dérasée de Droite

BRGM Bureau de Recherche Géologiques et minières

BVN Bassin Versant Naturel

CAF Caniveaux à Fente

CB Corine Biotope

CDT Contrat de développement territorial

CEA Centre d'Etudes Nucléaires

CEREMA Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

CERTU Centre d'études sur les réseaux de transport et l'urbanisme

CNPN Conseil National de la Protection de la Nature

COV Composés Organiques Volatils

COVNM Composés Organiques Volatils Non Méthaniques

CR Chemin Rural

DBO Demande Biologique en Oxygène

DCE Directive Cadre sur l'Eau

(ou)

DCE Dossier de Consultation des Entreprises

DDT Direction Départementale des Territoires

DCO Demande Chimique en Oxygène

DH Directive « Habitat »

DIRIF Direction des Routes de l'Ile de France

DO Directive « Oiseaux »

DOO Document d'Orientations et d'Objectifs

DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles

DRIEA Direction régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (d'Ile-de-France)

DRIEE Direction régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (d'Ile-de-France)

DUP Déclaration d'Utilité Publique

EBC Espaces Boisés Classés

ENS Espace Naturel Sensible

EPA Etablissement Public d'Aménagement

EPAPS Etablissement Public d'Aménagement Paris- Saclay

EPDUP Etudes Préliminaires à la Déclaration d'Utilité Publique

EPF Etablissement Public Foncier

EPFIF Etablissement Public Foncier de la région Ile-de-France

EPOA Etudes Préalables d'Ouvrages d'Art

EPPS Etablissement Public Paris-Saclay

EQRS Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires

ERC Eviter, réduire, Compenser

GNT Grave Non Traité

GTAR Guide Technique de l'Assainissement Routier

GTR Guide des Terrassements Routiers

HAP Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

HPM Heures de Pointe du Matin

HPS Heures de Points du Soir

ICPE Installation Classée pour l'Environnement

ICTAAL Instruction sur les Conditions Techniques d'Aménagement des Autoroutes de Liaison

IDF Ile de France

IFSTTAR Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux

IGN Institut Géographique National

IGR Ingénieur Général spécialisé Routes

INRA Institut National de la Recherche Agronomique

INRAP Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

INSEE Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IPP Indice Pollution Population

LRN Liste Rouge Nationale (faune/flore)

MECDU Mise en Compatibilité des Documents d'urbanisme

MES Matières en Suspension

MOA Maitrise d'Ouvrage

MOE Maitrise d'Œuvre

MOS Mode d'Occupation des Sols

NE Norme Européenne

NF Norme Française

NGF Nivellement Général de la France

NPHE Niveau des Plus Hautes Eaux

OA Ouvrage d'art

OH Ouvrage Hydraulique

OIN Opération d'Intérêt National

ONEMA Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAU Poste d'Appel d'Urgence

PDU Plan de Déplacements Urbains

PGT Plan Général des Travaux

PI Passage Inférieur

PIB Produit Intérieur Brut

PL Poids Lourd

PLU Plan Local d'Urbanisme

PN Protection Nationale (faune/flore)

PNB Points Noirs Bruit

PNR Parc Naturel Régional

PPA Plan de Protection de l'Air

PPRI Plan de Prévention des Risques Inondations

PRO Projet

PS Passage Supérieur

PST Partie Supérieure des Terrassements

RD Route Départementale

RN Route Nationale

RNT Résumé Non Technique

SAFER Sociétés d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural

SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAU Surface agricole utile

SCOT Schéma de Cohérence Territorial

SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAP Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

SDRIF Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France

SEDIF Syndicat des Eaux d'Ile-de-France

SIG Système d'Information Géographique

SETRA Service d'études sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements

SRA Service Régional d'Archéologie

SRCE Schéma Régional de Cohérence Ecologique

STIF Syndicat des Transports d'Ile-de-France

SYB Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre (rigoles du plateau de Saclay)

TCSP Transports en Commun en Site Propre

TMHA Trafic Moyen Horaire Annuel

TMJA Trafic Moyen Journalier Annuel

TRI Territoire à Risque d'Inondation

TVB Trame Verte et Bleue

VL Véhicule Léger

UVL Unité de Véhicule Particulier

VRNS Voiries du réseau Non Structurant

VRS Voiries du réseau Structurant

VSVL Voie Spéciale pour Véhicule Lent

ZAC Zone d'Aménagement Concerté

ZICO Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

ZPNAF Zone de protection Naturelle, Agricole et Forestière

ZPPA Zone de Présomption de Prescription Archéologique

ZPS Zone de Protection Spéciale

ZSC Zone Spéciale de Conservation

4.2 GLOSSAIRE

Accotement : partie latérale de la plate-forme bordant une chaussée.

A.E.P (Alimentation en Eau Potable) : ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs. On distingue 4 étapes distinctes dans cette alimentation :

- ✓ prélèvements - captages,
- ✓ traitement éventuel pour potabiliser l'eau,
- ✓ adduction (transport et stockage),
- ✓ distribution au consommateur.

Alignement : correspond à un élément rectiligne en tracé en plan.

Alluvions : sédiment déposé par les cours d'eau.

Ambiance paysagère : impression qui se dégage d'un paysage par sa composition et son organisation.

Anthropique : ce qui relatif à l'activité humaine. Qualifie tout élément provoqué directement ou indirectement par l'action de l'homme.

Anthropisation : transformation des espaces liée à l'activité humaine.

Aquifère (ou nappe aquifère) : formation contenant de l'eau, constituée de roches perméables, de sables ou de graviers, et capable de stocker des quantités d'eau importantes.

Archéologie préventive : ensemble des opérations : diagnostics, fouilles et mesures de sauvegarde mises en œuvre afin d'éviter la destruction de sites archéologiques.

Avifaune : ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Bassin versant : surface d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac. Le bassin versant se définit comme l'aire de collecte considérée à partir d'un exutoire, limitée par le contour à l'intérieur duquel se rassemblent les eaux précipitées qui s'écoulent en surface et en souterrain vers cette sortie.

Aussi, dans un bassin versant, il y a continuité :

- ✓ longitudinale, de l'amont vers l'aval (ruisseaux, rivières, fleuves),
- ✓ latérale, des crêtes vers le fond de la vallée,
- ✓ verticale, des eaux superficielles vers les eaux souterraines et vice versa.

Berge : matérialisation de la partie hors d'eau de la rive : elle est caractérisée par sa forme (berge en pente douce, berge abrupte...), sa composition (sableuse, rocheuse...), sa végétation...

Berme : partie latérale non roulable de l'accotement, bordant une BAU ou une bande dérasée, et généralement engazonnée.

Bief : bras d'un cours d'eau situé entre deux ouvrages (barrages, écluses...).

Biodiversité : diversité biologique. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

« **Bon état** » de l'eau : état de l'eau quand celle-ci permet une vie animale et végétale, riche et variée, exempte de produits toxiques et est disponible en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages sans dépasser la capacité de renouvellement de la ressource.

Buse : tuyau cylindrique métallique ou en béton de large ouverture, qui assure l'écoulement d'un fluide, utilisé pour faire franchir à un cours d'eau une zone remblayée.

Captage : ensemble des installations permettant de recueillir les eaux d'une source ou d'une nappe.

Chiroptères : ordre des chauves-souris.

Coléoptères : ordre d'insectes comprenant notamment les scarabées, les coccinelles et les hannetons.

Communauté d'Agglomération : la communauté d'agglomération est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

Communauté de Communes : la communauté de communes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave.

Concertation : phase d'avant-projet qui a pour objectif de recueillir les avis et les attentes des responsables locaux (élus, représentants des services de l'Etat, du monde socio-économique, des associations) sur les objectifs et les caractéristiques du projet de manière à les associer à l'élaboration du projet.

Consultation : phase de l'avant-projet s'adressant aux services de l'Etat, aux élus des collectivités concernés, aux instances socio-économiques et aux associations représentatives d'intérêts concernés par le projet, qui émettent, par écrit, sur la base d'un dossier d'études, des avis sur le projet.

Cortège floristique : ensemble des espèces végétales d'une station, d'un site, d'une région géographique... suivant le contexte.

Couloir : dans les études environnementales, désigne un espace globalement linéaire dans lequel les déplacements s'effectuent (animaux sauvages notamment) ou qui regroupe un certain nombre de caractéristiques communes établies sur sa longueur. (Synonyme : corridor).

Courbes isophones : courbes représentant les mêmes niveaux de contribution sonore d'un projet ou d'un équipement.

Cours d'eau : l'existence d'un cours d'eau est juridiquement caractérisée par : la permanence du lit, le caractère naturel du cours d'eau ou son affectation à l'écoulement normal des eaux (exemple : canal offrant à la rivière, dans un intérêt collectif, un débouché supplémentaire ou remplaçant le lit naturel) et une alimentation suffisante, ne se limitant pas à des rejets ou à des eaux de pluies (l'existence d'une source est nécessaire).

Covisibilité : relation de dépendance visuelle entre deux éléments du paysage.

Crue : gonflement d'un cours d'eau dû à des apports pluviométriques importants jusqu'à débordement de son lit mineur ; la cote du cours d'eau en crue est alors nettement supérieure à sa cote habituelle.

Culée : point de jonction entre un remblai et un ouvrage d'art.

dB(A) : décibel pondéré A. L'unité de mesure des sons est le décibel (db) qui correspond à la plus petite pression acoustique susceptible d'être perçue par l'homme. Pour prendre en compte le niveau réellement perçu par l'oreille, on utilise un décibel physiologique appelé décibel A [dB(A)], A représentant un facteur appliqué pour refléter la manière dont l'oreille humaine entendrait et interpréterait le son.

Déblai : terrassement consistant à enlever des matériaux pour abaisser le niveau du terrain.

Déclaration d'utilité publique (DUP) : acte administratif représentant la phase préliminaire d'une opération foncière projetée par une personne publique. La DUP permet d'acquérir, au besoin par voie d'expropriation, les terrains d'emprise nécessaires au projet.

Défrichement : toute opération volontaire, encadrée par une procédure réglementaire, visant à supprimer un espace boisé et à mettre fin à sa vocation forestière.

Délaissé : surface recoupée par une infrastructure nouvelle ou enclavée entre deux infrastructures linéaires, qui est de fait rendue difficile d'accès et donc peu exploitable aisément.

Développement durable : mode de développement prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, qui répond aux besoins présents, tout en veillant à ne pas gaspiller les ressources des générations futures ou compromettre leur capacité à satisfaire leurs propres besoins.

Document d'objectifs : le DOCOB définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COPIL). Il est validé par le préfet.

Drainage : opération qui consiste à favoriser artificiellement l'évacuation de l'eau d'un sol.

Ecologie (d'une espèce) : rapports d'une espèce avec son milieu ; ensemble des conditions préférentielles du milieu au sein desquelles se rencontre cette espèce (biologie d'une espèce).

Emplacement réservé : les emplacements réservés (au sens du 8° de l'article L 123-1 du Code de l'urbanisme) sont des terrains que le POS ou le PLU affecte à la création de voies et ouvrages publics, d'installations d'intérêt général ou d'espaces verts et qui, en attendant d'être acquis par la collectivité, sont rendus inconstructibles. Le bénéficiaire de la réservation peut recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, si l'acquisition à l'amiable se révèle impossible. Le propriétaire peut, dès la publication du PLU, mettre en demeure le bénéficiaire de la réservation d'acquiescer le terrain, dans les conditions et délais précisés aux articles L 230-1 et suivant du Code de l'urbanisme.

Enjeu : valeur d'une ressource en eau au regard des préoccupations écologiques, urbanistiques, patrimoniales, culturelles, sociales, esthétiques, techniques, économiques...

Espèce : groupe d'individus ayant des caractéristiques identiques, transmissibles par hérédité.

Espèce d'intérêt communautaire : définition juridique. Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propres à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive "Habitats, faune, flore" et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive "Habitats, faune, flore" et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire : habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un * dans les annexes I et II de la Directive "Habitats, faune, flore").

Espèce remarquable : terme général désignant de manière plus ou moins précise une espèce (végétale ou animale) de forte valeur patrimoniale.

Etat initial : évaluation et/ou mesure à une période donnée de toutes les composantes de l'état et des enjeux environnementaux majeurs liés au projet. Son analyse, nécessaire avant tout projet de grande envergure, se réalise par l'intermédiaire de plusieurs études spécifiques. Elles concernent notamment la connaissance des milieux aquatiques, des milieux naturels, des enjeux agricoles, de l'état du bâti et du patrimoine archéologique.

Exploitation : ensemble des actions consistant à assurer le fonctionnement des services ferroviaires.

Exutoire : issue par laquelle l'eau d'un cours d'eau, d'un lac, d'une nappe s'écoule par gravité ; désigne également l'ouvrage ou conduit permettant de collecter et d'évacuer des eaux usées ou issues d'une installation de traitement des eaux.

Faune : ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore : ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Frayère : secteur de cours d'eau dont les caractéristiques conviennent à une espèce de poisson pour y frayer.

Gaz à effet de serre (GES) : ensemble des gaz qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la Terre et le renvoient en partie vers celle-ci, contribuant ainsi à maintenir la chaleur dans l'atmosphère terrestre. Les principaux GES d'origine humaine sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'ozone troposphérique (O₃), et les gaz fluorés (HFC, PFC, SF₆) et le protoxyde d'azote (N₂O). Les émissions des différents GES sont souvent comptabilisées en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (teqCO₂).

Géomembrane : membrane synthétique étanche installée pour isoler le milieu naturel des produits polluants rejetés.

Géométrie : forme d'une infrastructure (profil en long, profil en travers, tracé...).

Grande faune : espèces animales rattachées aux grands mammifères (chevreuils, sangliers...).

Habitat : somme des caractéristiques abiotiques (température, nature du substrat...) et biotiques (liés aux êtres vivants) en un endroit précis.

Habitat d'espèce : un habitat d'espèce correspond au milieu de vie de l'espèce (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse ...). Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire : un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

Hydrographique (réseau hydrographique) : qui concerne les cours d'eau.

Hydrophile : se dit d'une plante ou d'un groupement ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement et croissant en conditions très humides (sol inondé en permanence) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

Hydrophyte : forme biologique des plantes qui vivent immergées dans l'eau (les bourgeons dormants et les feuilles sont dans l'eau) une bonne partie de l'année voire toute l'année.

Impact environnemental : effets de l'ouvrage, de sa construction et de son utilisation, sur l'environnement physique, naturel et humain.

Isophone : courbe de niveau sonore égal.

Jour ouvrable de base (JOB) : jour défini hors des jours de pointe de trafic. Il correspond à la desserte offerte les mardis, mercredis et jeudis.

LAeq ou niveau acoustique équivalent : moyenne des niveaux de bruit mesurés sur une période donnée.

Lépidoptères : ordre d'insectes des papillons.

Liste rouge de l'UICN : la liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces. Ces critères s'appliquent à toutes les espèces et à toutes les parties du monde.

Lit majeur d'un cours d'eau : lit maximum occupé par un cours d'eau, dans lequel l'écoulement ne s'effectue que temporairement lors du débordement des eaux hors du lit mineur en période de très hautes eaux, en particulier lors de la plus grande crue historique.

Lit mineur d'un cours d'eau : partie du lit comprise entre des berges franches ou bien marquées dans laquelle l'intégralité de l'écoulement s'effectue la quasi-totalité du temps en dehors des périodes de très hautes eaux et de crues abondantes. Dans le cas d'un lit en tresse, il peut y avoir plusieurs chenaux d'écoulement.

Maître d'Œuvre : personne physique ou morale qui conçoit et réalise une partie des travaux pour le compte du maître d'ouvrage. Le maître d'œuvre apporte une réponse technique, économique et architecturale, au programme défini par le maître d'ouvrage.

Maître d'Ouvrage : personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. Pour un établissement public en tant que personne responsable principal de l'ouvrage, il remplit une fonction d'intérêt général.

Masse d'eau superficielle (ou de surface) : partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières.

Matières En Suspension (MES) : part du transport solide total du cours d'eau transportée par suspension. La part de ces matières de tailles petites peut être mesurée par filtration ou par centrifugation dans des conditions bien définies.

Mesure compensatoire : mesure mise en œuvre lorsqu'un impact direct ou indirect du projet ne peut être réduit.

Milieus naturels : entités géographiques ayant des caractéristiques écologiques communes. A certains égards, le terme de milieu naturel peut aussi signifier un habitat couvrant de vastes surfaces.

Mitage : dissémination spontanée ou insuffisamment contrôlée de constructions implantées dans des zones rurales ou en périphérie des agglomérations, entraînant une détérioration du paysage et des risques de pollution du milieu naturel.

Modelé paysager : déplacement ou apport de terres avec un nivellement spécifique permettant de masquer un élément « incident » dans le paysage ou d'améliorer son intégration.

Monument historique : immeuble ou mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique. Les monuments historiques peuvent être inscrits ou classés.

Mouvement des terres (Etude du) : pour la réalisation de travaux de terrassement, recherche de l'optimisation du transport des matériaux disponibles sur un chantier (déblais, emprunts, stocks) pour la construction des remblais.

Natura 2000 : réseau écologique européen de sites naturels. Son objectif principal est d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Objectif de qualité (selon le SDAGE) : des objectifs de qualité sous forme de concentrations limites pour une liste de paramètres sont généralement définis aux points nodaux. Cette concentration limite doit être respectée, généralement, pour 90% des mesures. Toutefois, pour les pesticides, les métaux, les paramètres relatifs aux usages littoraux ou de baignade, les objectifs s'expriment par un maximum pour 100% des mesures effectuées. Les mesures sont effectuées aux stations, généralement existantes, situées au plus près des points nodaux. Les objectifs aux points nodaux sont définis ponctuellement, ils ne concernent donc pas un tronçon de cours d'eau, ils ne concernent que les paramètres essentiels qui compromettent des usages et fonctions de la rivière.

Orthoptères : ordre d'insectes à élytres mous, et à ailes postérieures pliées dans le sens de la longueur (sauterelles, grillons, etc.).

Ouvrage d'art : construction de génie civil permettant d'assurer la continuité d'une infrastructure lors du franchissement d'un obstacle naturel ou d'une autre infrastructure.

Ouvrage hydraulique (OH) : construction permettant le franchissement d'un cours d'eau ; il peut s'agir de buse pour les franchissements de petite dimension, ou de cadre ou dalot pour les franchissements plus importants.

Passage Inférieur (PI) : franchissements par l'autoroute d'autres infrastructures ou de cours d'eau.

Perception paysagère : sentiments ou émotions ressentis par l'observateur d'un paysage au travers d'une dimension sociale, culturelle, historique ou légendaire.

Petite faune : espèces animales rattachées aux petits mammifères, batraciens, reptiles, oiseaux, chauves-souris...

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : le Plan Local d'Urbanisme est issu de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains, loi Gayssot du 13 décembre 2000). Il remplace le POS (Plan d'Occupation des Sols). Contrairement à ce dernier qui se contentait de réglementer l'occupation des sols, le PLU engage une réflexion collective sur l'aménagement communal à l'horizon des quinze prochaines années.

PPR (Plan de Prévention des Risques) : le PPR a pour finalité d'établir une cartographie aussi précise que possible des zones de risque, d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses, de réduire la vulnérabilité des installations existantes. Il s'agit d'un outil de l'Etat régi par la Loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, modifiée par le loi du 2 février 1995 (dite «Loi Barnier») relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Passage Supérieur (PS) : pont passant au-dessus de l'autoroute.

Profil en long : courbe traduisant les variations d'altitude de la ligne par rapport au terrain naturel ; la ligne peut se situer en remblai, en déblai ou au niveau du terrain naturel.

Remblai : opération de terrassement consistant à relever le niveau du terrain par ajout de matériaux.

Rétablissement : passage dénivelé (au-dessus ou en-dessous d'une infrastructure) qui permet de garantir les possibilités d'accès, de circulation, de passage des riverains, du trafic existant, des réseaux, de la grande faune, après construction de la voie.

Ripisylve : flore semi-aquatique qui peuple habituellement les berges des rivières : roseaux, joncs, iris, saules,...

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : il s'agit d'un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il doit être compatible avec le SDAGE. Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau représentant les divers acteurs du territoire, soumis à enquête publique et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique : le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers et les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : les SCOT permettent aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des

déplacements et de l'environnement. Il s'agit, par exemple de lier la réalisation des infrastructures de transports et les extensions urbaines. L'élaboration d'un SCOT permet en outre aux communes de réaliser en commun certaines études qui seront nécessaires à l'élaboration de leurs Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Le SCOT a été instauré en remplacement des anciens schémas directeurs par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000.

Schéma Directeur d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SDAGE) : il définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau. Il a l'ambition de concilier l'exercice des différents usages de l'eau avec la protection des milieux aquatiques. Le SDAGE définit le cadre des futurs schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et identifie en particulier des secteurs prioritaires. Même en l'absence de SAGE, les usagers de l'eau sont invités à instituer une gestion concertée dans le sous-bassin, ou le tronçon de sous-bassin, où ils agissent. Le respect des préconisations du SDAGE, qui s'imposent aux administrations publiques, en constitue le socle.

Servitude d'utilité publique : contraintes d'utilisation ou d'occupation des sols, affectant les terrains nus ou bâtis, et liées à un immeuble, un droit de passage, une infrastructure, ou des réseaux divers...

Site classé : sites et monuments naturels protégés dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque est exceptionnel.

Sites d'Importance Communautaire (SIC) : sites sélectionnés, sur la base des propositions des Etats membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore". La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne pour chaque région biogéographique. Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Site inscrit : sites et monuments naturels protégés dont l'intérêt paysager ne justifie pas un classement, mais la surveillance de leur évolution, afin de conserver la qualité des paysages.

Socio-économie : approche intégrant des facteurs sociaux dans les calculs économiques. Par exemple, la sécurité, les gains de temps, l'impact sur l'environnement... sont des critères socio-économiques.

Surface agricole utile (SAU) : la SAU est constituée de l'ensemble des terres d'une exploitation vouées à la production agricole, c'est-à-dire les terres labourables, les surfaces toujours en herbe, les sols de cultures permanentes et les jachères.

Talweg ou Thalweg : ensemble des points les plus bas d'une vallée sèche ou humide, empruntée ou non par un cours d'eau.

Terrassements : terme recouvrant l'ensemble des mouvements de terre (remblais et déblais) nécessaires pour la préparation de la plate-forme d'un projet.

Trame verte et bleue (TVB) : outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent pour assurer la survie des espèces animales et végétales et permettre

aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales.

Zone humide : selon le code de l'environnement, "Terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire." Comme tous ces types d'espaces particuliers, il présente une forte potentialité biologique (faune et flore spécifique) et on lui attribue un rôle de régulation de l'écoulement et d'amélioration de la qualité des eaux.

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux : les ZICO sont des sites reconnus d'importance internationale qui ont été sélectionnés à partir de critères scientifiques et dont l'inventaire offre une liste des zones prioritaires pour la désignation des ZPS dans chaque Etat Membre de l'Union Européenne. La valeur scientifique de cet inventaire a été reconnue par la Cour de Justice des Communautés Européennes et la Commission Européenne.

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : une ZNIEFF se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue ainsi l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- ✓ les zones de type I, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées,
- ✓ les zones de type II, grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques.

Zone de Protection Spéciale (ZPS) : sites sélectionnés par la France au titre de la directive n°79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979, dite "Oiseaux" dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement (DIREN). La transcription en droit français des Zones de Protection Spéciale (ZPS) se fait par parution d'un arrêté de désignation au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zone Spéciale de Conservation (ZSC) : zones constitutives du réseau Natura 2000 désignées par arrêtés ministériels en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations d'espèces pour lesquels le site est désigné.